

**COMMUNE DE VIGNIEU**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12/2025

**OBJET**

**Lutte contre le frelon asiatique – Convention pour l'intervention en 2025 de l'association Biodiversité Nature en Val d'Huert**

<i>Conseillers en exercice</i>	12	<i>Quorum</i>	7	<i>Présents</i>	10	<i>Pouvoir(s)</i>	2
<i>Votants pour</i>	12	<i>Votant(s) contre</i>	0	<i>Abstention(s)</i>	0		
<i>Date de convocation</i>		01 avril 2025					

**L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 20 h 00,**

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

**Etaient présents :** Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Christèle ZUCCOLO, Mickaël AUDOUAL, adjoints, Hélène GROSSELIN, Patrick FERRARIS Stéphane MINCHIN, Ingrid BOLDI, Sébastien RIMBOD

**Etaient absents excusés :** Céline DUBOIS, Olivier JULIA

**Secrétaire de séance :** Ingrid BOLDI

Madame le maire expose que dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique présent sur le territoire communal et dans le but de prévenir au maximum la prolifération de cet insecte nuisible, il conviendrait de faire intervenir l'association « Biodiversité Nature en Val d'Huert » qui, dans le cadre de la sensibilisation de la population face à ce fléau, s'engage à poursuivre les actions entreprises en 2024.

Mme le maire donne lecture du projet de convention entre ladite association et la commune, présentant les engagements de « Biodiversité Nature en Val d'Huert » et de la commune, la participation financière de la commune et les modalités de financement. Cette convention serait conclue pour une durée d'un an, sans tacite reconduction.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme le maire à signer la convention pour l'intervention de « Biodiversité Nature en Val d'Huert » au cours de l'année 2025.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14 avril 2025

Le (la) secrétaire de séance  
Ingrid BOLDI

Madame le Maire  
Camille RÉGNIER

